



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**COMMUNE DE PUTEAUX**

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**  
**préalable à la délivrance d'une autorisation de construire un immeuble de bureaux de grande hauteur**  
**dénommé « Tour The Link » situé 4/6 cours Michelet sur la commune de Puteaux**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé **du lundi 7 janvier 2019 au vendredi 15 février 2019 inclus**, soit pendant 40 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale préalable à la délivrance d'une autorisation de construire un Immeuble de Grande Hauteur (IGH) dénommé « Tour The Link », situé 4/6 cours Michelet à Puteaux.

Cet IGH comprend l'aile Arche de la Tour, composée de 54 niveaux et l'aile Seine de la Tour, composée de 39 niveaux, dont l'ensemble repose sur 2 niveaux de sous-sol et développe au total 130 852 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Il est destiné à accueillir des bureaux et se situe dans le périmètre d'opération d'intérêt national pour l'aménagement du quartier d'affaires de La Défense.

Le siège de l'enquête publique est fixé à l'hôtel de ville de la mairie de Puteaux (92800) – pôle aménagement urbain – bureau 1.08 – 131 rue de la République, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise est Monsieur Adrian BOROS, directeur général des services technique en retraite d'une commune.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du porteur de projet à cet avis et les registres d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des six permanences qu'il assurera :

● dans la bulle C du hall administratif de la mairie de Puteaux (92800) – 131 rue de la République, aux jours et horaires suivants :

- lundi 7 janvier 2019 de 9h30 à 12h
- samedi 26 janvier 2019 de 9h à 12h
- lundi 4 février 2019 de 15h à 18h
- vendredi 15 février 2019 de 14h à 17h

● dans le hall principal de la mairie de Courbevoie (92400) – place de l'Hôtel de Ville, aux jours et horaires suivants :  
- mardi 15 janvier 2019 de 14h à 17h  
- jeudi 7 février 2019 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 7 janvier 2019 au vendredi 15 février 2019 inclus**, un exemplaire du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public qui pourra y consigner ses observations aux lieux, jours et horaires suivants :

- Mairie de Puteaux (92800) – pôle aménagement urbain – bureau 1.08 – 131 rue de la République  
- les lundi et mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
- le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- Mairie de Courbevoie (92400) – service permis de construire – 1<sup>er</sup> étage – place de l'Hôtel de Ville  
- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30  
- le mardi de 13h à 17h30

Il sera également possible au public, pendant cette même période, de prendre connaissance du dossier d'enquête à partir d'un poste informatique situé à la mairie de Puteaux (92800) – pôle aménagement urbain – bureau 1.08 – 131 rue de la République, accessible aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

Du lundi 7 janvier 2019 – 9h30 au vendredi 15 février 2019 – 17h00, le public pourra en outre consigner ses observations ou propositions par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé :

[tour-the-link-puteaux@enquetepublique.net](mailto:tour-the-link-puteaux@enquetepublique.net)

et sur l'adresse mail de la préfecture :

[pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr)

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://tour-the-link-puteaux.enquetepublique.net>
- sur la plate-forme du ministère de l'Écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine, à la mairie de Puteaux, à la mairie de Courbevoie ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet :

<http://tour-the-link-puteaux.enquetepublique.net>

- sur la plate-forme du ministère de l'Écologie :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

- sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

[http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2018  
\(projets\)/PUTEAUX](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2018(projets)/PUTEAUX)

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine – DCPPAT – BEICEP – Section Enquêtes Publiques et Actions Foncières – 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 Nanterre cedex.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne qui en fera la demande pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Puteaux, à la mairie de Courbevoie ou à la préfecture des Hauts-de-Seine, ou le cas échéant, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le délai d'instruction du permis de construire est de deux mois à compter de la réception par le maire de Puteaux du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. A l'issue de l'instruction, le maire de Puteaux rendra sa décision, au nom de l'État, sur la demande de permis de construire.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au porteur de projet

Monsieur Éric Donnet  
SCI The Link La Défense  
150 avenue des Champs-Élysées  
75 008 PARIS

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Vincent Berton